

Recettes et conseils utiles		1928		MARS		SOLEIL		LUNE		Recettes et conseils utiles	
Aération des appartements.—Vivre dans des appartements hermétiquement clos, sans jamais ouvrir les fenêtres est dommageable à la santé. Qu'il fasse beau ou qu'il fasse mauvais, qu'il fasse chaud ou qu'il fasse froid, vous devriez aérer les appartements pendant au moins quelques minutes, afin d'y faire entrer l'air, le soleil et la lumière. De toutes les fleurs, la fleur humaine est celle qui a le plus grand besoin de lumière. La lumière contient une sorte d'électricité qui vivifie le sang et tonifie les nerfs.		J	29	S. Aurélien, martyr.		5 42	6 17	11 20	2 44	Pour polir l'argenterie.—Les ménagères aujourd'hui achètent toutes sortes de poudres et liquides pour frotter leur argenterie. Elles ont tort. Elles peuvent fabriquer elles-mêmes ce qu'il leur faut sans qu'il leur en coûte rien. Brûler des écailles d'huîtres ou de moules, recueillir les cendres et frotter avec celles-ci la surface des objets en argent; ils obtiendront un éclat splendide.	
		V	30	N.D., de Piété.		5 40	6 18	8 27	3 39	(à suivre)	
		S	31	Ste-Cornélie, martyre.		5 38	6 20	1 30	4 07		
		AVRIL									
		D	1	Les Rameaux		5 36	6 21	9 41	4 36		
		L	2	S. François de Paule, confes.		5 34	6 32	3 51	5 01		
		M	3	S. Richard, évêque et confes.		5 32	6 23	4 57	5 22		
		M	4	S. Isidore, évêque, conf. et doct.		5 30	6 25	6 01	6 41		
		J	5	Jeudi Saint.		5 28	6 27	7 03	6 01		

Page de la Coopérative Fédérée de Québec.

BOITES A BEURRE

Les nouveaux règlements que le Gouvernement Fédéral a passés au sujet des boîtes dont on doit se servir pour l'emballage du beurre, suscitent un peu partout des demandes de renseignements de toutes sortes.

Peut-on utiliser d'autres boîtes que celles qui sont conformes à ces nouveaux règlements? Il est permis de se servir des anciennes boîtes pour le beurre qui n'est pas destiné à l'exportation. Celui qui sera vendu sur nos marchés canadiens peut être emballé dans ces boîtes et il sera accepté par la Coopérative Fédérée.

Toutefois nous conseillons aux fabricants, lorsqu'ils placeront de nouvelles commandes, de spécifier, qu'ils désirent avoir des boîtes conformes aux nouveaux règlements du Fédéral.

Ces lois nous ont été données afin de donner plus d'uniformité à notre beurre, pour améliorer son apparence et de ce fait augmenter les raisons qui le feront rechercher par les acheteurs. Notre beurre, comme d'ailleurs certains de nos autres produits agricoles, a eu à souffrir de ce manque d'uniformité. Notre fromage qui maintenant se vend très avantageusement sur les marchés européens, a été longtemps sous le coup de cette objection de la part des acheteurs d'outre-mer et sitôt qu'on s'est décidé à lui donner un emballage plus uniforme et plus attrayant, nous avons vu la faveur des acheteurs se tourner vers lui et la demande pour ce produit, depuis, lors, n'a fait qu'augmenter.

Il en sera de même pour notre beurre. Quoique l'on puisse vendre notre beurre dans le pays en l'emballant dans différentes sortes de boîtes, il ne s'en suit pas que ce soit là la meilleure chose que nous puissions faire, si nous voulons continuer à améliorer ses chances de vente. Nous ne devons rien négliger de ce qui peut contribuer à donner plus de valeur à nos produits et nous devons voir dans ces règlements que l'on nous impose non pas une mesure nuisible, mais bien plutôt un moyen qui nous permettra d'améliorer notre production et nos chances de vente.

Chaque producteur est intéressé à ce que l'on se conforme à ces lois; ne serait-il pas regrettable que, le cas advenant, on ne pourrait pas profiter d'un marché d'exportation favorable pour la seule raison que nos produits seraient emballés d'une manière qui ne convient pas à l'exportation? Nous nous priverions ainsi de possibilités avantageuses de vente, car on sait que l'exportation d'un produit a toujours un effet bienfaisant sur le cours local des prix à cause du désencombrement qui en résulte.

La Coopérative encourage fortement les fabricants à se conformer à ces nouveaux règlements aussitôt que possible. Elle acceptera cependant les expéditions qui lui seront faites dans les anciennes boîtes, parce qu'elle ne voudrait pas imposer aux fabricants les pertes qui résulteraient du fait que l'on ne pourrait pas utiliser les boîtes qui sont restées après la dernière saison.

La classification du beurre ne sera en rien affectée par le fait que l'on se sera servi de boîtes qui ne répondent pas aux nouvelles exigences mais il est bien entendu que les boîtes devront être propres et ne pas avoir servi antérieurement.

Une initiative nouvelle

La lutte contre les insectes et les maladies des plantes

M. W. J. Tawse, ex-professeur au Collège Macdonald

Les ravages que causent à nos récoltes les maladies et les insectes sont considérables et les cultivateurs, malgré les fortes dépenses qu'ils

font chaque année pour enrayer ces fléaux, n'en continuent pas moins à subir des pertes qui réduisent, dans de fortes proportions, les revenus de leur exploitation.

Les poisons ne manquent pas pourtant; un grand nombre de compagnies en offrent de toutes sortes, elles inventent, chaque année, de nouveaux mélanges et de nouvelles préparations et leur font une réputation qui, si elle est surfaite dans certains cas, est dans d'autres appuyée sur des expériences et des résultats très concluants.



M. W. J. TAWSE, ex-professeur au Collège Macdonald, Directeur de la nouvelle organisation pour la lutte contre les insectes et les maladies des plantes.

raient se présenter. En plus de vendre, elle montrera à chacun comment utiliser ce qu'elle vend. On sait que les poisons sont toujours d'un usage dangereux et qu'il suffit parfois d'une application mal faite pour que l'on s'expose à des dommages considérables; on peut tout aussi bien perdre une récolte par des applications trop fortes que par des applications trop faibles ou encore par des applications faites trop tôt ou trop tard.

Le nouveau service organisé par la Niagara Brand Spray Company, de concert avec la Coopérative Fédérée et le Ministère Provincial d'Agriculture vise justement à diminuer les risques et les incertitudes que comporte la lutte contre les insectes et les maladies qui s'attaquent aux plantes. Ce département a à sa tête un homme dont la compétence en la matière ne peut être contestée. M. W. J. Tawse, ancien gradué du Collège de Guelph, professeur pendant plus de dix ans au Collège Macdonald, a toutes les connaissances voulues pour mener à bien cette entreprise dont on est en droit d'attendre les meilleurs résultats.

M. Tawse, en plus de s'occuper de la question de l'application pratique des méthodes modernes que l'on préconise, s'intéressera également de la mise en marche des appareils qui seront vendus aux cultivateurs. Il aura des hommes qui, lorsqu'une machine sera vendue, seront chargés d'aller chez l'acheteur pour lui apprendre le maniement et le fonctionnement de l'appareil et qui, en même temps, pourront lui donner des démonstrations non seulement sur les opérations mais encore sur la préparation et l'application des insecticides et fongicides les plus recommandables dans chaque cas.

Et s'il advenait que plus tard il survienne des complications que l'acheteur ne pourrait pas résoudre, ce dernier n'aura qu'à en faire la demande pour qu'un homme lui soit envoyé pour lui aider à mettre ordre à ce qui l'embarasse.

C'est là une partie du service que donne cette compagnie et dont la Coopérative Fédérée, comme représentante de cette maison, pourra faire bénéficier chacun de ses clients. On comprendra que cette innovation que la Coopérative Fédérée est la première à introduire dans notre Province, est de nature à rendre de précieux services aux cultivateurs. Ceux-ci auraient de grands avantages à retirer de cette organisation pour peu qu'ils veuillent coopérer avec la Coopérative. Il serait à souhaiter qu'ils utilisent ce service qui promet de simplifier grandement la lutte contre les maladies et les insectes qui ravagent les récoltes de nos champs et de nos vergers.

NOTES

Le Bulletin de la ferme agricole ou d'élevage que nous reproduisons tous les jours. Tout le "réchauffé".

Un lapsus d'impression à Trois-Rivières. Le lecteur de ces prix, ont sans doute croyons tout de même la conscience de certain

L'hiver a été rude bientôt il fera place à l'été. Finies les longues soirées, le besoin pour de bon du labourage, du herbage accompli dans l'air li sous le ciel bleu, tandis que murs d'une usine et po vateur réalisait bien t naissant redirait sans

Quelle est la cause tarabustée plusieurs. I les aliments séparés—(seul aliment—sont plu de grains bien choisis. du lait de beurre à ces

D'autres essais fa ou les fèves ont une t tion se compose exclu contre, l'emploi de bo de lait ou d'aliments s à un degré marqué co

Il paraît égaleme de maturité sur l'état. Les porcs qui ne sont pas suffisamment de g Enfin les preuves qui ne profitent pas, o quement du lard mo

Il nous arrive un l se perpétuera,—dont l C'est M. J.-C. l comté de Fortneuf, qu

Monsieur Magna probablement le plus fructueux qu'ils pourr but, bien digne de ten tés de demain, bien a agricole

Le Lien aidera à l tplier ainsi la valeur

En présentant so

"En présence de pas bon de nous enco prises de contact enti légitimes, de resserre

"En somme, de

"Il s'agit simple d'un agent de progrès tucuse et nécessaire p

"Espérons que la général qui nous anin aussi de n'avoir pas i

Monsieur Magna parole. Il saura rendr ont à cœur le progrès large. Nous lui souha

Parmi les nombr il en est une particul familles nombreuses, l la loi déjà existante dernière loi, les succès A l'avenir, sera en on enfant après le cinqu d'une famille de dix e de \$20,000. C'est un breuses. Nous espéroi de faire un pas de plu de plus de dix enfant